

Votants : 93  
Convocation du Conseil de Communauté :  
le 16 novembre 2012  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 27 novembre 2012

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 26 novembre 2012

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE- NIORT TERMINAL - MISE A DISPOSITION DU SITE DE SAINT-FLORENT AU SYNDICAT MIXTE OUVERT (SMO) NIORT TERMINAL

#### Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Joël MISBERT, René MATHE, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOIR, Nicole DAVID, Gérard GIBAUT, Bernard ADAM, Maryvonne ARDOUIN, Jacky AUBINEAU, Jérôme BALOGE, Blanche BAMANA, Chantal BARRE, Elisabeth BEAUVAIS, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Amaury BREUILLE, Didier DAVID, Patrick DELAUNAY, Daniel DULLIN, Francis DUPONT, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Michel GENDREAU, Jacques GUILLOTEAU, Anita JAGOUX, Jacqueline LEFEBVRE, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Christiane PINEAU, Alain PIVETEAU, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Pascal DUFORESTEL à Alain PIVETEAU, Dominique VALLEE à Olivier MARIE, Brigitte COMPETISSA à Philippe REY, Gilbert GOLAZ à Marie-Christelle BOUCHERY, Alain BAUDIN à Sylvette RIMBAUD, Pilar BAUDIN à Jean-Louis SIMON, Georges BERDOLET à Danielle NICORA, Annie COUTUREAU à Jacques TAPIN, Annick DEFAYE à Michel GENDREAU, Jean-Pierre GAILLARD à Chantal BARRE, Christian GRELLIER à Bernard ADAM, Véronique HENIN-FERRER à Bernard RAIMOND, Nicole IZORE à Gérard ZABATTA, Anne LABBE à Josiane METAYER, Patrice LAPLACE à Françoise TALBOT, Eliane LE MAITRE à Jean-Michel TEXIER, Nicolas MARJAULT à Julie BIRET, Germain MEHL à Gilbert BARANGER, Franck MICHEL à Nathalie SEGUIN, Delphine PAGE à Gaëlle MANGIN, Frédéric PASTOR à Jacques GUILLOTEAU, Christophe POIRIER à Denis THOMMEROT, Claire RICHECOEUR à Monique SAGOT, Jean-Claude SUREAU à Patrick DELAUNAY

#### Titulaires absents suppléés :

Alain SAUVIAC par Daniel DULLIN

#### Titulaires absents :

Robert GOUSSEAU, Dominique BOUTIN-GARCIA, Alain CHAUFFIER, Elsie COLAS, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Aurélien MANSART, Michel PAILLEY

#### Titulaires absents excusés :

Pascal DUFORESTEL, Dominique VALLEE, Brigitte COMPETISSA, Gilbert GOLAZ, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Georges BERDOLET, Annie COUTUREAU, Annick DEFAYE, Jean-Pierre GAILLARD, Christian GRELLIER, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Guillaume JUIN, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Franck MICHEL, Delphine PAGE, Frédéric PASTOR, Christophe POIRIER, Claire RICHECOEUR, Jean-Claude SUREAU

**Président de séance :** Geneviève GAILLARD

**Secrétaire de séance :** Gaëlle MANGIN

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 26 NOVEMBRE 2012

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – NIORT TERMINAL - MISE A DISPOSITION DU SITE DE SAINT-FLORENT AU SYNDICAT MIXTE OUVERT (SMO) NIORT TERMINAL

Madame **Geneviève GAILLARD**, Présidente, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2009 portant création du Syndicat Mixte pour la promotion et le développement de la plate-forme « Niort-Terminal » ;

VU la délibération du Conseil de Communauté d'agglomération de Niort du 29 juin 2009 approuvant les statuts du Syndicat Mixte pour la promotion et le développement de la plate-forme Niort Terminal et désignant les délégués communautaires ;

VU les statuts du Syndicat Mixte Ouvert (SMO), notamment l'alinéa 13 de l'article 8 ;

VU la délibération du Conseil de Communauté d'agglomération de Niort du 26 septembre 2011 approuvant la modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert pour la promotion et le développement de la plate-forme Niort Terminal ;

VU la délibération du Conseil de Communauté d'agglomération de Niort du 17 mai 2010 approuvant la signature d'une convention de projet avec l'EPF Poitou Charentes / Niort Terminal ;

VU la délibération du Conseil de Communauté d'agglomération de Niort du 17 octobre 2011 approuvant l'avenant n 1 à la convention de projet avec l'EPF Poitou Charentes / Niort Terminal ;

VU la délibération du Conseil de Communauté d'agglomération de Niort du 12 mars 2012 approuvant l'avenant n 2 à la convention de projet avec l'EPF Poitou Charentes / Niort Terminal ;

Le Projet Niort Terminal a pour vocation de favoriser les opérations de proximité en transport ferroviaire par la création d'un site de traitement logistique multimodal installé sur le site de Saint-Florent à Niort et par le développement des zones d'activités existantes embranchées, en particulier les ZAC Champs Albert à La Crèche et Fiée des Lois à Prahecq. Il a par ailleurs également vocation à répondre aux besoins du développement futur du Grand Port Maritime de La Rochelle, limité en foncier. Ce projet s'inscrit dans la volonté de revaloriser le transport de marchandises par fer et limiter ainsi les émissions de gaz à effets de serre.

Accusé de réception en préfecture  
079-247900806-20121126-C04-11-2012-DE  
Date de télétransmission : 03/12/2012  
Date de réception préfecture : 03/12/2012

Le projet Niort Terminal est mis en œuvre par le Syndicat Mixte Ouvert pour la promotion et le développement de la plate forme Niort Terminal. Ce dernier est constitué par les partenaires suivants :

- Communauté d'Agglomération de Niort
- Communauté de Communes Arc-en-Sèvre
- Communauté de Communes Plaine de Courance
- CCI des Deux-Sèvres

Lors du Conseil Syndical du 27 novembre 2009, Il a été convenu que la Communauté Agglomération de Niort se porte acquéreur du site de Niort Saint Florent pour le mettre à la disposition du SMO Niort Terminal à l'identique de ce qui a été réalisé par la CCIT des Deux Sèvres et la Communauté de Communes Plaine de Courance qui ont mis à disposition leurs installations terminales embranchées. A cette fin, la Communauté Agglomération de Niort s'appuie, via une convention de projet, sur l'EPF Poitou Charentes pour acquérir et assurer le portage du bien.

La mise à disposition par le Communauté Agglomération de Niort du site de Saint Florent suit le calendrier suivant :

- 2012, l'acquisition par l'EPF Poitou Charentes du site de Niort Saint Florent est effective.
- 2013, L'EPF Poitou Charentes sécurise, dépollue le site de Niort St Florent pour le mettre à la disposition de la Communauté Agglomération de Niort. Cela fait, la Communauté Agglomération de Niort met à titre gracieux le site de Niort Saint Florent à la disposition du SMO Niort Terminal, c'est l'objet de la présente délibération.
- 2014, le portage financier par l'EPF Poitou Charentes du projet Niort Terminal prend fin. La Communauté Agglomération de Niort rachète les terrains dans les termes de la convention, qui lie l'EPF et la CAN.

Le projet de plateforme Niort Terminal est inscrite au du CPER 2007-2013. Le SMO Niort Terminal doit déposer les dossiers de demandes d'aides en décembre 2012. Pour ce faire, il doit justifier de la maîtrise du foncier et permettre ainsi au projet Niort terminal d'entrer dans sa phase opérationnelle.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver la mise à disposition a titre gracieux du terrain du site de Saint-Florent au SMO Niort Terminal,
- Autoriser la Présidente ou le Vice-Président Délégué à signer la convention de mise à disposition et à signer les actes relevant de l'exécution de cette convention.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 93  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Geneviève GAILLARD**

Accusé de réception en préfecture  
079-247900806-20121126-C04-11-2012-DE  
Date de télétransmission : 03/12/2012  
Date de réception préfecture : 03/12/2012

**Présidente**